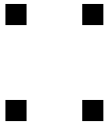
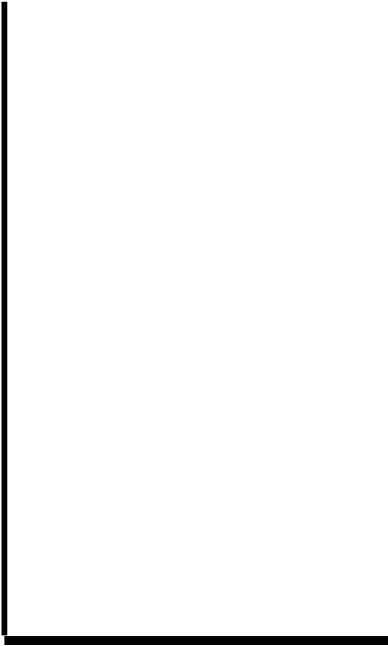


Bilan
du
Comité fédéral
sur la précarité



INTRODUCTION

Au cours des années 1997-2000, les travaux du Comité fédéral sur la précarité (CFP) se sont inscrits dans la continuité du mandat précédent. Ainsi, après avoir fait le portrait exhaustif de la situation des enseignantes et des enseignants à statut précaire, la recherche de solutions pour endiguer le phénomène de la précarité a été au cœur des travaux effectués par les membres du CFP.

Par ailleurs, le comité a souhaité participer davantage aux différentes instances de la fédération afin de mieux répondre aux attentes des syndicats et de susciter une véritable adhésion à la résolution des problèmes liés à la précarité dans l'enseignement. Bref, ce second mandat aura bien cerné le rôle du comité comme un catalyseur des préoccupations multiples sur les questions de l'emploi et des conditions de travail et de militantisme des enseignantes et des enseignants à statut précaire. En ce sens, il vient en appui au Comité exécutif de la fédération pour documenter et alimenter sa réflexion et il a un rôle d'information et de formation auprès des membres de la fédération.

Les orientations issues du 24^e Congrès de la FNEEQ ont encadré les travaux du CFP. Ainsi, le comité a été mandaté pour développer :

- § une politique sur le partage du temps de travail sur une base volontaire ou une réduction du temps de travail sans réduction du pouvoir d'achat ;
- § une politique visant à contrer le double emploi ;
- § des stratégies pour une meilleure intégration des enseignantes et des enseignants à statut précaire dans la vie des établissements ;
- § le militantisme des enseignantes et des enseignants à statut précaire.

Globalement, le partage du travail et la mobilisation ont constitué les deux grandes orientations des travaux du CFP.

Pour le mandat 1997 - 2000, le comité a été composé de :

- § Luc Blanchette, en provenance du Regroupement université ;
- § Jacqueline Gagnon, en provenance du Regroupement cégep ;
- § Denise Trudeau, responsable au Comité exécutif.

BILAN DES ACTIVITÉS

Une politique sur le partage du travail dans l'enseignement

Les débats menés lors du Congrès de la FNEEQ en juin 1997, l'étude des conventions collectives des syndicats de la fédération et les différentes réalités de l'emploi exprimées par les personnes déléguées à la coordination des Regroupements cégep, privé et université, ont incité le CFP à élaborer, non pas deux politiques, mais une seule politique sur le partage du travail dans l'enseignement. Une politique qui, par ailleurs, propose des avenues qui favorisent le partage du travail et qui cherchent à contrer le double emploi, tout en s'inscrivant dans une perspective qui favorise la stabilisation de l'emploi chez les enseignantes et les enseignants à statut précaire et la création d'emploi.

L'élaboration d'une telle politique a exigé une réflexion approfondie et plusieurs recherches de la part des membres du CFP. Ainsi, des travaux de consultation en fiscalité ont documenté le comité sur les enjeux financiers. D'autres ont permis d'analyser l'application de mesures répertoriées par le comité. De façon générale, voici les différentes recherches effectuées ou demandées par le CFP :

- § une analyse comparative des institutions universitaires qui possèdent une clause de double-emploi ;
- § une évaluation systématique des mesures de partage du travail selon les termes de la lettre d'entente numéro 9 de la convention collective des cégeps ;
- § une simulation d'une diminution de la tâche à 80 % au Cégep de Limoilou afin de mesurer les impacts sur la consolidation et la création d'emploi (réalisée par Nourredine Skakni, membre du Comité des cégeps sur la tâche) ;

§ une simulation fiscale d'une diminution de la tâche à 80 % et la mesure de son impact sur le pouvoir d'achat des enseignantes et des enseignants (réalisée par François Aubry et François Lamarche, conseillers syndicaux au Service des relations du travail de la CSN).

À trois reprises, au cours des années 1998 et 1999, le CFP a rencontré les délégué-es au Conseil fédéral afin d'étudier et de débattre de la politique sur le partage du travail dans l'enseignement, notamment des conditions et des axes stratégiques nécessaires pour rencontrer les objectifs de consolidation et de création d'emplois. De plus, il a participé à diverses consultations faites auprès d'assemblées syndicales. Après deux années, au mois de décembre 1999, la FNEEQ s'est finalement dotée d'une politique sur le partage du travail dans l'enseignement.

LES CONDITIONS DE MILITANTISME DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS À STATUT PRÉCAIRE

Dans le but de développer des stratégies pour une meilleure intégration des enseignantes et des enseignants à la vie des établissements et pour faciliter leur militantisme, le CFP a demandé la collaboration du Comité femmes. L'expertise détenue par les membres de ces deux comités a orienté les travaux vers l'identification des obstacles au militantisme des enseignantes à statut précaire.

En effet, les femmes à statut précaire constituent le groupe le plus sous-représenté dans les Comités exécutifs des syndicats et dans les différentes instances participatives de la fédération. À partir de l'analyse de la problématique de la participation des enseignantes à statut précaire, nous avons voulu suggérer des pistes concrètes de solution visant à faciliter non seulement les conditions d'exercice du militantisme syndical, mais aussi susciter davantage leur implication.

Au cours de l'année 1999, une enquête a été menée auprès d'enseignantes à statut précaire. Des questionnaires d'analyse quantitative et qualitative ont été élaborés et deux groupes témoins, composés d'enseignantes de cégeps, d'universités et d'établissements d'enseignement privé, ont été rencontrés.

De cette enquête, le CFP et le Comité femmes ont retenu que les solutions, dans le but de surmonter les obstacles au militantisme, doivent s'adresser autant aux enseignantes qu'aux enseignants à statut précaire. Et surtout, qu'il est important d'informer ces enseignantes et ces enseignants aux sujets relatifs à la vie syndicale et à ceux concernant leurs droits.

Les activités militantes :

Outre la participation des membres du CFP aux différentes instances de la FNEEQ, mentionnons les activités militantes suivantes :

- § Participation au Colloque sur les jeunes et l'emploi (Mars 1998) ;
- § Participation aux États Généraux de la CSN *La richesse ça se partage* (Avril 1998) ;
- § En lien avec la politique sur le partage du travail dans l'enseignement, le comité a participé aux activités suivantes :
 - Colloque raisonné du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (Mars 1999) ;
 - Assemblée syndicale sur le partage du travail dans l'enseignement, organisée par le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Limoilou (Mai 1999) ;
 - Forum de discussion sur le partage du travail dans l'enseignement, organisé par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (Novembre 1999) ;
- § Collaboration avec la cinéaste Ève Lamont (Les Productions du Rapide Blanc) pour la réalisation d'un documentaire intitulé *Le travail en marge* ;
- § Publication d'articles dans la revue *FNEEQ-Actualité*.

LES PERSPECTIVES

Le militantisme syndical

À la lumière des résultats de l'enquête menée auprès des enseignantes à statut précaire, le CFP et le Comité femmes jugent opportun de développer une formation sur les droits des enseignantes et des enseignants à statut non permanent. Cette formation serait l'occasion pour les personnes participantes de se familiariser avec les droits reliés au travail et avec les rudiments de la vie syndicale. De plus, elle leur offrirait les moyens nécessaires pour favoriser la mobilisation et l'intégration des personnes à statut précaire dans leur syndicat et susciter leur participation aux diverses instances.

Dans cette perspective, il serait intéressant de développer un plan de formation verticale. En continuité avec la formation offerte par la fédération, les syndicats, appuyés par la fédération, pourraient organiser une session de formation ou des activités adaptées à la réalité du travail précaire dans leur établissement.

Dans une perspective d'initiation à la vie syndicale, il serait intéressant d'organiser, lors des Congrès de la FNEEQ, une session d'accueil pour les nouvelles personnes déléguées. À cet égard, la fédération pourrait s'inspirer du savoir-faire de la CSN.

Le partage du travail

Nous savons qu'il existe actuellement différentes mesures de réduction du temps de travail dans les cégeps, les établissements d'enseignement privé et les universités. Ces mesures, qui prennent la forme de congés divers, ont un effet sur la consolidation ou la création d'emplois. Cependant, l'expérience démontre qu'en présence de telles mesures, le niveau global des salaires n'a pas été maintenu.

Le coût global du maintien du pouvoir d'achat ne pouvant provenir des seules économies générées de la fiscalité ou des frais inhérents au travail, une intervention du gouvernement, par un crédit d'impôt accordé aux personnes qui adhèreraient à un programme de réduction du temps de travail, devrait faire l'objet d'une entente avec les responsables du ministère de l'Emploi et de la Solidarité du Québec.

Cette intervention assurerait une meilleure compensation du pouvoir d'achat. À ce jour, les entreprises privées ont pu bénéficier d'un tel programme d'aménagement et de réduction du temps de travail. Le caractère novateur de la politique sur le partage du travail dans l'enseignement pourrait rendre les établissements d'enseignement admissibles à un tel programme. Dans cette veine, des représentations et des travaux devraient être faits par la fédération pour développer et mettre en place un programme de subventions ou des mesures fiscales afin de compenser une partie du pouvoir d'achat.

Éducation et Emploi

Face à l'appréhension du déplacement des clientèles de l'enseignement régulier vers l'Éducation des adultes, une attention particulière devrait être accordée aux questions soulevées par la multiplication des AÉC offertes par l'Éducation des adultes. Connaissant la rentabilité pour les collèges et les universités des programmes de Formation sur mesure et considérant leur expansion, des stratégies devraient être proposées pour permettre aux syndicats d'intervenir sur des sujets tels l'embauche, les salaires, les contenus de formation, etc. Quant à l'Éducation des adultes, bassin important d'enseignantes et d'enseignants à statut précaire, il y aurait lieu de poursuivre les travaux pour améliorer leurs conditions de travail et ce, notamment en appui aux travaux éventuels du *Comité paritaire de travail* sur les conditions de travail et de rémunération des enseignantes et des enseignants chargés de cours dans les AÉC à la formation continue.

De la même manière, des travaux pourraient appuyer le mandat donné au *Comité national de rencontre* des cégeps, particulièrement celui concernant l'examen des effets de la transformation du réseau sur l'emploi.

En regard des réformes en éducation, la question de la sous-traitance effectuée dans des programmes spécifiques, tels sports-études ou arts-études, a un effet pernicieux sur la tâche enseignante. Cette problématique, des plus criante dans les établissements privés, devrait faire l'objet d'une analyse d'autant que l'application de la réforme des curriculum au primaire et au secondaire s'effectuera à partir de septembre 2000.

En terminant, dans un contexte de renouvellement du corps professoral dans les universités, il est essentiel d'encourager l'application de clauses passerelles qui ont comme objectif prépondérant la stabilisation de l'emploi des chargé-es de cours des universités.

CONCLUSION

Inscrit dans la perspective d'un travail intégré, le CFP considère qu'il a répondu adéquatement à ses mandats. Le travail conjoint avec les regroupements et les comités de la fédération et le recours aux services de la CSN se sont avérés utiles et efficaces. En ce sens, le CFP souhaite poursuivre dans cette voie pour la réalisation de ses mandats à venir.